Image not found or type unknown

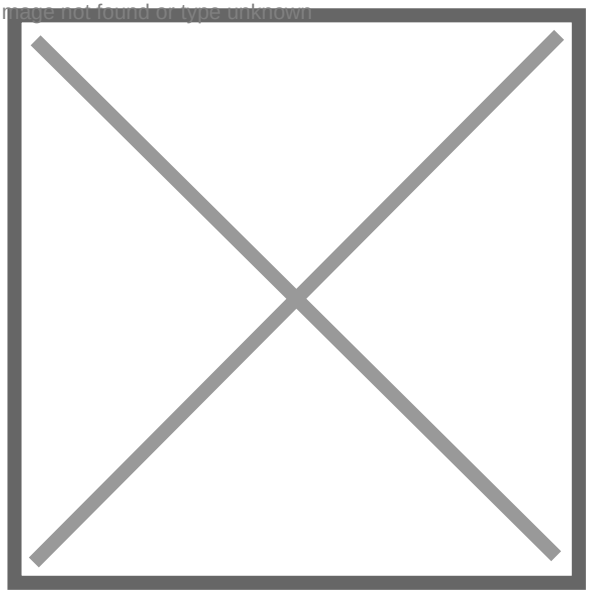

Installation chauffage par pompes à chaleur

Par **LACOGNATA**, le **11/03/2009** à **10:21**

Bonjour,
Une Entreprise a procédé à l'installation de 2 Pompes à Chaleur et 7 Split pour chauffer mon domicile principal, selon la méthode Air/Air!
Or il s'avère qu'à l'usage, cette installation est sous-dimensionnée et que l'efficacité n'est pas celle escomptée, la réalisation d'une économie de 70% d'énergie est malheureusement ramenée à environ 20% et le fonctionnement de certains Split est devenu aléatoire!
Cette installation a été effectuée le 30/01/2008, les premiers dysfonctionnements sont apparus 3 mois plus tard!
Depuis je ne cesse de relancer cette Entreprise par téléphone, par mail, par 2 lettres recommandées avec AR espacées de quelques mois, etc...
Je schématise à outrance du fait de l'exigüité de cet espace mais le dossier est lourd et prêt!
Quels sont mes droits?
Pouvez-vous me conseiller dans les éventuelles démarches à effectuer? Auprès de qui et où? (Expertises, Plainte, etc...)
Pouvez-vous m'orienter ou me diriger vers un professionnel ou un organisme sérieux?
Merci d'avance pour votre réponse qui m'aidera à avancer plus formellement et plus rapidement.
Cordialement,
Georges LACOGNATA

Par **lakiki70**, le **12/03/2009** à **14:09**

je suis dans le meme cas que vous la societe est AEER si vous savez comment les obliger a remettre tout en parfait etat de fonctionnement faite le moi savoir merci

Par **LACOGNATA**, le **12/03/2009** à **14:33**

Vous devez certainement être assuré à quelque chose : maison, véhicule, etc...
Si votre Assureur est sérieux, vous devez sûrement bénéficier (automatiquement) d'une protection juridique.
Dans ce cas, contactez votre Assureur, expliquez-lui votre cas et il vous orientera vers un cabinet juridique avec lequel il travaille.
A partir de moment-là, évènements et procédures se déclencheront et vous serez guidé par ce cabinet juridique, lequel mandatera un Expert qui se déplacera à votre Domicile...
Ce sera sans doute un peu long mais il n'y a plus d'alternative dès lors que le dialogue avec l'entreprise n'existe plus!
Conseil : préparez un bon dossier qui sera comme une sorte d'historique depuis l'acte de vente jusqu'à l'installation, dûment agrémenté des photocopies de pièces justificatives. Vous remettrez le tout à l'Expert...
Bonne chance et bon courage

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés